

La géopolitique climatique et ses répercussions dans le monde : vers une recomposition des rapports de puissance au XXI^e siècle

Climate geopolitics and its worldwide repercussions toward a reconfiguration of power relations in the twenty first century

Hicham BAGHDADI, (Doctorant)

*Laboratoire de droit public et sciences politiques (LDPSP-Français)
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Agdal,
Université Mohammed V de Rabat, Maroc.*

Mohammed Zakariae ABOUEDDAHAB, (Enseignant chercheur)

*Professeur de Droit Public et de Sciences politiques
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Agdal,
Université Mohammed V de Rabat, Maroc.*

Adresse de correspondance :	Laboratoire de droit public et sciences politiques (LDPSP-Français) Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Agdal, Université Mohammed V de Rabat.
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	BAGHDADI, H., & ABOUEDDAHAB, M. Z. (2026). La géopolitique climatique et ses répercussions dans le monde : vers une recomposition des rapports de puissance au XXI ^e siècle. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(11), 635–648. https://doi.org/0.5281/zenodo.22745612
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 11 (2026)

La géopolitique climatique et ses répercussions dans le monde : vers une recomposition des rapports de puissance au XXI^e siècle

Résumé :

Le changement climatique est désormais appréhendé non seulement comme un phénomène environnemental, mais également comme une variable susceptible de transformer les conditions d'exercice de la puissance, les vulnérabilités territoriales et les priorités stratégiques des États. Le présent article analyse les répercussions géopolitiques du changement climatique et s'interroge sur la manière dont celui-ci contribue à reconfigurer les rapports de puissance au XXI^e siècle. La recherche adopte une approche interdisciplinaire, à dominante qualitative, fondée sur une analyse documentaire et conceptuelle croisant géopolitique, relations internationales, sécurité climatique et droit international. L'analyse montre que le climat agit moins comme une cause autonome des rivalités que comme un facteur de transformation des conditions dans lesquelles s'exercent la puissance et la souveraineté. Cette recomposition se manifeste notamment dans la compétition autour des technologies bas carbone, des minerais critiques, des chaînes d'approvisionnement et des espaces stratégiques nouvellement valorisés. L'Arctique constitue, à cet égard, un terrain d'observation privilégié, car la transformation rapide de son environnement articule enjeux climatiques, ressources, routes maritimes, droit de la mer et compétition stratégique. L'article conclut que la géopolitique climatique ne remplace pas la géopolitique classique mais elle en transforme les variables, les échelles et les instruments, tout en renforçant la nécessité d'une gouvernance internationale capable d'articuler compétition et coopération.

Mots-clés : géopolitique climatique ; changement climatique ; puissance ; sécurité climatique ; transition énergétique ; Arctique.

JEL Classification : F59 , Q54

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract:

Climate change is now understood not only as an environmental phenomenon but also as a variable capable of transforming the conditions under which power is exercised, territorial vulnerabilities are distributed, and states define their strategic priorities. This article examines the geopolitical repercussions of climate change and asks how it contributes to reshaping power relations in the twenty-first century. The research adopts an interdisciplinary, predominantly qualitative approach based on documentary and conceptual analysis combining geopolitics, international relations, climate security and international law. The analysis shows that climate change should not be understood as an autonomous cause of rivalry, but rather as a factor transforming the conditions in which power and sovereignty are exercised. This transformation is particularly visible in competition over low-carbon technologies, critical minerals, supply chains and newly strategic spaces. The Arctic provides a particularly useful field of observation because the rapid transformation of its environment brings together climate change, resources, maritime routes, the law of the sea and strategic competition. The article concludes that climate geopolitics does not replace classical geopolitics; rather, it transforms its variables, scales and instruments, while reinforcing the need for international governance capable of reconciling competition and cooperation.

Keywords: climate geopolitics; climate change; power; climate security; energy transition; Arctic.

JEL Classification : F59, Q54

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction :

Le changement climatique constitue désormais une variable stratégique des relations internationales. Il transforme les conditions matérielles d'exercice de la puissance, redistribue l'exposition aux risques et modifie les priorités de sécurité. Les sécheresses, la montée du niveau de la mer, le dégel du pergélisol et la réduction de la banquise agissent sur les territoires, les infrastructures, les chaînes d'approvisionnement et les mobilités. Les politiques de réponse produisent elles aussi des effets géopolitiques distincts, elles déplacent la demande énergétique, valorisent certains minerais et technologies, créent de nouvelles dépendances et renforcent le rôle des normes internationales.

Cette évolution appelle une lecture qui relie les rapports de pouvoir aux processus biophysiques. La géopolitique classique étudie les rivalités de pouvoir sur des territoires et les représentations qui les accompagnent (Lacoste, 1993 ; Rosière, 2007), tandis que la géopolitique climatique conserve cet objet, mais considère que les caractéristiques du territoire ne sont plus entièrement stables. Les transformations du système Terre modifient l'habitabilité, l'accès aux ressources et la valeur stratégique des espaces. Dans l'Anthropocène, la sécurité dépend donc aussi des conditions écologiques qui rendent possibles la production, la circulation et la vie collective (Dalby, 2020).

Beaucoup de recherches invitent dès lors à concevoir une géopolitique du système Terre, où les relations de pouvoir sont envisagées à travers leur interaction avec les processus biophysiques de la planète. Cette perspective postule que la sécurité ne peut être assurée sans la stabilité écologique, et que la géopolitique ne peut ignorer la matérialité du monde qu'elle prétend régir. L'espace géopolitique contemporain ne se définit plus seulement par des frontières physiques, mais par des réseaux d'échanges, des cycles de matière et d'énergie, et des équilibres atmosphériques que les États partagent et perturbent collectivement. L'humanité vit désormais dans un environnement artificiel, produit par ses propres technologies et ses infrastructures, où les flux énergétiques, les réseaux de production et les systèmes de transport dessinent une carte politique nouvelle, fondée sur l'interconnexion et la dépendance mutuelle.

Le présent article vise à analyser les principales répercussions géopolitiques du changement climatique à l'échelle mondiale. Il ambitionne de répondre à la question suivante : **Comment le changement climatique recompose-t-il les rapports de puissance et les dynamiques géopolitiques contemporaines ?** L'hypothèse défendue est que le changement climatique constitue désormais un facteur structurant de la géopolitique mondiale, au même titre que les facteurs militaires, économiques ou technologiques. Lequel facteur doit être pris au sérieux.

Sur le plan épistémologique, la recherche s'inscrit dans une approche réaliste modérée et critique. Elle considère que les conditions matérielles du système Terre modifient les contraintes dans lesquelles les États poursuivent leurs intérêts. Le raisonnement est principalement analytique, comparatif et inductif. Il part de transformations observables dans les ressources, les territoires, les politiques énergétiques et les stratégies nationales pour dégager des tendances générales.

La recherche adopte une méthode qualitative d'analyse documentaire et conceptuelle. Le corpus principal couvre la période 1990-2025, du premier rapport d'évaluation du GIEC à la consolidation des stratégies climatiques et arctiques contemporaines. La sélection n'est pas une revue systématique exhaustive mais elle vise une triangulation raisonnée des concepts, des données et des positions officielles.

L'Arctique occupe une place substantielle dans l'analyse, car il constitue l'étude de cas principale et non une simple illustration finale. En fait, le réchauffement y modifie rapidement les conditions physiques, tandis que la région concentre des intérêts énergétiques, miniers, maritimes, juridiques et militaires. Le cas permet d'observer comment une transformation environnementale affecte simultanément la valeur d'un territoire, les stratégies d'acteurs et les mécanismes de gouvernance.

L'article développe d'abord le cadre conceptuel de la géopolitique climatique et son articulation sécuritaire. Il analyse ensuite la recomposition des attributs de la puissance autour de la

vulnérabilité, de la transition énergétique et des minerais critiques. Une troisième partie étudie les formes de coopération et de rivalité produites par la gouvernance climatique. La quatrième partie présente l'Arctique comme étude de cas comparative, en examinant les stratégies d'un certain nombre d'acteurs ainsi que les contraintes juridiques qui limitent leurs ambitions.

2. La géopolitique climatique comme cadre d'analyse des relations internationales

2.1. Du territoire stable au système Terre en transformation

Depuis les travaux d'Yves Lacoste, la géopolitique est couramment comprise comme l'étude des rivalités de pouvoir sur des territoires et des populations. Stéphane Rosière a prolongé cette approche par l'analyse des espaces, des frontières et des représentations. Cette tradition n'ignore pas la géographie physique, mais elle la traite souvent comme un ensemble de contraintes relativement durables. Le changement climatique introduit une temporalité différente puisqu'il altère les littoraux et affecte la disponibilité des ressources et des terres arables.

Par ailleurs, la géopolitique climatique étudie les rapports de pouvoir produits ou transformés par les effets du changement climatique et par les politiques adoptées pour y répondre. Elle comprend deux dimensions liées. La première porte sur les effets matériels, à savoir, l'exposition aux aléas, la dégradation d'écosystèmes, le déplacement d'activités ou la modification de routes. La seconde porte sur les réponses y afférentes, tels que l'atténuation, l'adaptation, le financement, les normes, le contrôle technologique et la sécurisation des approvisionnements. Cette définition évite de réduire le climat à un simple facteur externe et permet d'examiner comment l'action politique transforme elle-même les rapports de dépendance (Corry, 2012 ; Dalby, 2013).

L'Anthropocène renforce cette approche parce qu'il met en cause la séparation entre histoire politique et histoire du système Terre. Les émissions, les infrastructures et les modèles de production deviennent des forces géophysiques, tandis que les perturbations écologiques agissent en retour sur les sociétés. Dalby (2020) en déduit que la géopolitique doit prendre en compte les conditions planétaires de la sécurité. Cette proposition ne signifie pas que la nature devient un acteur intentionnel. Elle signifie que les contraintes biophysiques limitent les stratégies disponibles et distribuent inégalement les coûts de l'action et de l'inaction.

2.2. Sécurisation du climat et ambivalence politique :

La théorie de la sécurisation apporte son cadrage pour comprendre le passage du risque climatique à la menace politique. Selon Buzan, Wæver et de Wilde (1998), un enjeu est appréhendé d'un point de vue sécuritaire lorsqu'un acteur le présente comme une réelle menace justifiant des mesures exceptionnelles et qu'un public pertinent accepte ce constat. Appliquée au climat, cette théorie permet de distinguer l'aléa physique de son cadrage politique. Un même phénomène peut être construit comme une menace pour la survie humaine, la continuité de l'État, l'économie nationale ou la souveraineté territoriale.

La distinction entre menace et opportunité doit donc être comprise comme le résultat d'une position et d'un cadrage, non comme une propriété intrinsèque du climat. La fonte de la banquise peut être présentée comme une opportunité maritime ou énergétique par certains acteurs et comme une menace écologique, sociale et stratégique par d'autres. La sécurisation peut accélérer la mobilisation de ressources, mais elle comporte aussi des risques telle que priorité donnée aux frontières plutôt qu'aux populations, ou bien le recours excessif aux institutions militaires, la marginalisation des causes structurelles et la réduction du débat démocratique (Hartmann, 2010).

Cette ambivalence conduit à retenir une conception élargie de la puissance. Dans un contexte climatique, disposer de forces militaires et de ressources financières demeure déterminant, mais ne suffit pas. La continuité des infrastructures, la capacité d'anticipation, l'accès aux technologies, la diversification des approvisionnements et la légitimité diplomatique deviennent des multiplicateurs

ou des limites de la puissance. La géopolitique climatique renouvelle ainsi l'analyse sans abolir les catégories classiques de territoire, de souveraineté et de rivalité.

2.3. Une contribution multiscalaire et relationnelle

L'approche est également multiscalaire. À l'échelle mondiale, les politiques de transition modifient les marchés de l'énergie et les chaînes de valeur. À l'échelle régionale, les effets physiques transforment des espaces sensibles comme l'Arctique, le Sahel et les littoraux densément peuplés. À l'échelle nationale, l'inégale capacité d'adaptation influe sur la stabilité économique, la cohésion sociale et la marge de manœuvre internationale. Ces échelles interagissent et font qu'une décision industrielle nationale peut accroître une dépendance mondiale, tandis qu'un choc local peut perturber des réseaux transnationaux.

La contribution théorique de l'article consiste donc à relier trois mécanismes. Le premier est biophysique où le climat modifie les conditions matérielles des territoires. Le deuxième est politique où les acteurs interprètent ces transformations et les inscrivent dans des discours de sécurité ou de développement. Le troisième est relationnel où les réponses adoptées redistribuent ressources, dépendances et capacités d'influence. Cette articulation permet d'éviter le déterminisme environnemental, car les mêmes pressions ne produisent pas partout les mêmes effets.

Cette grille distingue en outre géopolitique du changement climatique et géopolitique climatique. La première expression peut désigner l'étude des conséquences internationales d'un phénomène identifié. La seconde insiste sur l'interaction continue entre transformations physiques, politiques publiques et rivalités. Une politique d'atténuation peut, par exemple, réduire une exposition globale tout en créant une dépendance minérale ou industrielle. L'objet n'est donc pas seulement le dommage climatique, mais la manière dont la réponse sélectionne des gagnants, distribue des coûts et crée des capacités de contrainte.

La puissance climatique doit enfin être séparée d'une appréciation morale de la politique environnementale. Un État peut disposer d'une forte capacité industrielle bas carbone tout en conservant des émissions élevées, un autre peut afficher une ambition diplomatique importante tout en dépendant de technologies importées. L'analyse doit examiner séparément la performance d'atténuation, la résilience interne, l'autonomie technologique et l'influence externe. Leur combinaison, et non un indicateur isolé, permet d'évaluer la position relative d'un acteur.

3. La recomposition des attributs de la puissance

3.1. Vulnérabilité, adaptation et continuité de l'État

La puissance internationale ne se mesure plus uniquement à l'aune du produit intérieur brut, de la population ou des capacités militaires. Le changement climatique ajoute des variables qui conditionnent l'usage de ces ressources. Il s'agit en l'occurrence de l'exposition aux aléas, de la robustesse des infrastructures, de l'accès à l'énergie, des capacités technologiques et de l'aptitude à financer l'adaptation. Ainsi, il ne crée pas une hiérarchie entièrement nouvelle, mais répondre les attributs existants.

La vulnérabilité résulte de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation. Deux États soumis à un aléa comparable peuvent connaître des conséquences très différentes selon la qualité de leurs institutions, leurs ressources budgétaires et la résilience de leurs réseaux. La puissance climatique comprend dès lors une dimension défensive, celle de préserver la continuité de l'État et de l'économie, et une dimension externe, celle d'influencer les normes, les financements et les chaînes de valeur.

Les pressions sur l'eau et les terres agricoles illustrent cette redistribution. Le lac Tchad a connu une forte contraction depuis les années 1960, même si son évolution n'est ni linéaire ni imputable au seul changement climatique. La mer d'Aral a perdu l'essentiel de son volume sous l'effet principal des détournements destinés à l'irrigation. Ces cas montrent la nécessité de ne pas

confondre causalité climatique et mauvaise gestion. Le climat agit avec des choix politiques, des infrastructures et des rapports de pouvoir préexistants (Homer-Dixon, 1999 ; GIEC, 2022).

L'agriculture demeure particulièrement sensible à la hausse des températures, aux sécheresses et aux événements extrêmes. Les effets varient selon les cultures et les régions, mais ils peuvent dégrader la sécurité alimentaire, les revenus ruraux et les finances publiques. Le rapport Stern a montré que les coûts économiques de l'inaction pouvaient dépasser ceux d'une action précoce et soutenue (Stern, 2007). Les États capables de financer l'adaptation, l'assurance, la recherche agronomique et la diversification disposent d'un avantage relatif.

Tableau 1 Données mobilisées dans l'analyse de la puissance climatique

Indicateur	Valeur ou tendance	Portée analytique	Précaution
Lac Tchad	Forte contraction depuis les années 1960	Pression sur les usages et les moyens de subsistance	Causalités multiples et évolution non linéaire
Mer d'Aral	Perte de l'essentiel du volume depuis les années 1960	Effets géopolitiques d'une gestion hydrique intensive	Le détournement pour l'irrigation est le facteur principal
Terres rares	Production et surtout raffinage fortement concentrés en Chine	Dépendance technologique et risque de coercition	La diversification et la substitution nuancent la domination
Arctique	Environ 30 % du gaz et 13 % du pétrole conventionnels non découverts	Attractivité énergétique potentielle	Ressources estimées non assimilables à des réserves exploitables

Source : Synthèse de GIEC (2022), AIE (2024), Gautier et al.

3.2. Transition énergétique, minerais critiques et autonomie stratégique

La transition bas carbone produit parallèlement une nouvelle géographie des dépendances. Les véhicules électriques, les réseaux et certaines technologies renouvelables mobilisent du lithium, du nickel, du cobalt, du cuivre, du graphite et des éléments de terres rares. La concentration de l'extraction est importante pour plusieurs minerais et celle du raffinage l'est davantage encore. L'AIE souligne que cette concentration expose les chaînes d'approvisionnement aux restrictions commerciales, aux chocs politiques et aux retards d'investissement (AIE, 2024).

La position chinoise est particulièrement forte dans le raffinage et la fabrication de plusieurs technologies. Cet avantage résulte d'investissements industriels de long terme, d'économies d'échelle, d'infrastructures et de compétences accumulées. Il ne constitue pourtant pas un monopole absolu. Les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, l'Australie, le Canada et d'autres partenaires ont engagé des politiques de diversification, de recyclage, de substitution et de constitution de stocks. Le *Mineral Security Partnership* (MSP) et les coopérations du *Quad Critical Minerals Initiative*, traduisent cette recherche de résilience collective.

L'épisode sino-japonais de 2010 a montré comment une forte dépendance pouvait être perçue comme un instrument de rétorsion. Les restrictions chinoises ultérieures sur le gallium, le germanium et le graphite, puis les contrôles visant certains éléments de terres rares en 2025, ont ravivé ce débat dans le contexte des tensions technologiques sino-américaines. Il convient cependant de distinguer l'intention politique, parfois discutée, de l'effet objectif produit par la concentration industrielle. En fait, même sans embargo complet, l'incertitude réglementaire renchérit la diversification et modifie les stratégies d'alliance.

La transition énergétique affecte aussi les producteurs d'hydrocarbures. Une baisse durable de la demande peut réduire leurs recettes, tandis que l'instabilité des prix complique la planification. Les programmes de diversification de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis montrent que les États producteurs cherchent à convertir leurs ressources financières en capacités industrielles, technologiques et logistiques. Leur réussite dépendra moins de l'annonce d'objectifs que de la transformation effective des structures économiques.

3.3. Diplomatie climatique et hiérarchie instable

La diplomatie climatique constitue enfin un attribut de puissance. Un acteur capable de proposer des normes, de financer des infrastructures compatibles avec la transition et de former des coalitions peut exercer une influence supérieure à son poids militaire. L'Union européenne mobilise son marché et sa réglementation, la Chine combine capacité industrielle, financement et coopération Sud-Sud, les États-Unis associent innovation, alliances et instruments commerciaux. Ces modèles entrent en concurrence tout en restant interdépendants.

La hiérarchie qui en résulte demeure instable. La maîtrise d'une technologie peut être temporaire, une ressource minérale peut être substituée et une réglementation peut déplacer la production. La puissance climatique doit donc être évaluée comme une combinaison de capacités d'adaptation, d'innovation, de diversification et d'influence, plutôt qu'au moyen d'un indice unique.

Cette combinaison produit des asymétries entre États, mais aussi à l'intérieur des sociétés. Une infrastructure résiliente peut protéger un centre économique tout en laissant des périphéries exposées. Une politique de sécurisation minérale peut consolider l'autonomie d'un pays importateur en transférant les dommages environnementaux vers les zones d'extraction. La puissance climatique ne peut donc être appréciée sans examiner la distribution sociale et territoriale de ses coûts. Cette dimension corrige une lecture strictement étatique de la transition.

La temporalité constitue une autre source de pouvoir. Les États capables d'investir avant la matérialisation complète des risques peuvent éviter des actifs échoués et orienter des standards industriels. Les États soumis à des urgences budgétaires disposent d'un horizon plus court et paient souvent plus cher leur adaptation. Le financement climatique, le coût du capital et l'accès à l'assurance participent ainsi à la hiérarchie internationale. Ils déterminent quelles infrastructures peuvent être protégées et quelles technologies peuvent être déployées à grande échelle.

4. Les nouvelles formes de coopération et de rivalité

4.1. Le climat comme bien public mondial

Le climat possède les caractéristiques d'un bien public mondial car la stabilité climatique bénéficie à tous et aucun État ne peut, à lui seul, exclure les autres de ses effets. La production de ce bien se heurte toutefois au problème du passager clandestin et à l'inégale répartition des coûts. Les travaux de Kindleberger sur la stabilité internationale et ceux de Kaul, Grunberg et Stern sur les biens publics mondiaux éclairent cette tension entre intérêt collectif et incitations nationales.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992 a établi l'objectif de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre et le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Le Protocole de Kyoto de 1997 a fixé des engagements chiffrés pour les pays industrialisés. L'Accord de Paris de 2015 a ensuite généralisé les contributions déterminées au niveau national tout en retenant l'objectif de contenir l'élévation de la température nettement en dessous de 2 degrés Celsius et de poursuivre les efforts vers 1,5 degré.

Ce régime repose sur une coopération institutionnalisée, mais les négociations restent traversées par les rapports de puissance. Les désaccords portent sur l'ambition des réductions, le financement, les pertes et préjudices, le transfert de technologies et la répartition des responsabilités historiques. Les coalitions ne suivent pas toujours les divisions régionales. Elles se forment autour d'intérêts liés au développement, aux ressources énergétiques, à la vulnérabilité ou aux capacités industrielles (Gemenne, 2021).

4.2. Des trajectoires de leadership différenciées

Les positions américaines illustrent l'effet des alternances internes sur la coopération. Les États-Unis ont signé mais sans ratifier le Protocole de Kyoto, ils ont rejoint l'Accord de Paris mais ils ont

annoncé leur retrait, puis y sont revenus avant de se rétracter. L'Union européenne a maintenu une ligne plus continue de réglementation et de réduction, malgré les divergences entre ses États membres. La Chine, tout en demeurant le premier émetteur mondial, a accru ses capacités renouvelables et son poids dans les technologies de transition. La comparaison montre que le leadership climatique associe continuité diplomatique, crédibilité interne et capacités industrielles. Les négociations sectorielles complètent la diplomatie interétatique. L'aviation internationale illustre cette logique puisque ses émissions directes de dioxyde de carbone représentent environ 2,5 % des émissions mondiales, tandis que son effet total sur le réchauffement est plus élevé lorsque les impacts autres que le CO₂ sont pris en compte (Ritchie, 2024). Cette caractéristique explique le développement de mécanismes sectoriels dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'exemple confirme que certaines interdépendances exigent une régulation par branche, sans supprimer la responsabilité des États.

4.3. Une coopération compétitive

La coopération climatique peut devenir un instrument d'influence. Le financement d'infrastructures énergétiques, les normes de taxonomie, les mécanismes carbone aux frontières et les partenariats sur les minerais critiques structurent des dépendances durables. Ils peuvent soutenir la décarbonation, mais aussi déplacer les coûts vers des économies moins dotées. La distinction entre coopération et rivalité est donc analytique : un même instrument peut produire des bénéfices collectifs et renforcer la position de l'acteur qui le conçoit.

Cette ambivalence apparaît dans les relations Nord-Sud. Les pays les plus vulnérables demandent un financement prévisible, un accès aux technologies et une prise en compte des pertes irréversibles. Les puissances industrielles cherchent, pour leur part, à limiter les risques financiers et à sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement. Une gouvernance légitime suppose que les règles n'enferment pas les pays en développement dans un rôle de fournisseurs de matières premières sans transformation locale.

La géopolitique climatique produit ainsi une coopération compétitive. Les acteurs doivent coordonner la réduction des émissions et l'adaptation, mais ils rivalisent pour les marchés, les normes, les ressources et le leadership diplomatique. Ce constat invite à évaluer les accords selon leurs résultats environnementaux, leur équité distributive et leur capacité à réduire les dépendances. La mise en œuvre est aussi importante que l'adoption des accords. Les contributions nationales restent déterminées par les États, tandis que les mécanismes de transparence reposent sur des inventaires, des rapports et des examens techniques. Cette architecture respecte la souveraineté, mais elle limite la contrainte internationale. La crédibilité d'un engagement dépend alors de sa traduction dans le droit interne, le budget, les infrastructures et les décisions d'investissement. L'écart entre l'annonce et l'exécution devient lui-même un enjeu de réputation et de négociation.

Les institutions multilatérales remplissent néanmoins trois fonctions difficiles à remplacer. Elles produisent une information commune, organisent la comparaison des efforts et offrent aux États vulnérables une tribune collective. Elles réduisent l'incertitude sans supprimer le conflit distributif. Leur efficacité ne se mesure donc pas seulement à l'existence d'un accord contraignant, mais aussi à leur capacité à stabiliser les attentes, à mobiliser des financements et à maintenir des canaux de coopération lorsque les relations stratégiques se dégradent.

5. L'Arctique comme étude de cas de la géopolitique climatique

Les dynamiques géopolitiques contemporaines en Arctique sont étroitement liées à un territoire devenu stratégique en raison du changement climatique et de l'ouverture de nouvelles routes maritimes. L'Arctique se situe ainsi à la croisée des intérêts environnementaux, économiques et géopolitiques. En fait, la fonte des glaces rend accessibles des ressources minérales et énergétiques massives. Selon une étude menée par l'*US Geological Survey (USGS)*, la région arctique abriterait 13 % des ressources de pétrole non découvertes et 30 % des ressources de gaz naturel non découvertes à l'échelle mondiale. Les effets que connaît l'Arctique permettrait aussi l'ouverture de nouvelles routes maritimes comme la Route Maritime du Nord (RMN), qui réduit les distances entre l'Asie et l'Europe de près de 40 %. Au sein de ce paysage changeant, la Russie s'y appuie sur sa géographie (53 % du littoral arctique) pour affirmer sa dominance, tandis que les États-Unis et l'UE ajustent leurs stratégies pour contrer cette influence et celle de la Chine.

Selon le rapport de l'Observatoire de la politique et de la sécurité de l'Arctique (OPSA, 2026), la région est désormais au centre de rivalités pour le contrôle des ressources et des routes maritimes. Pour comprendre la complexité des dynamiques arctiques, il est indispensable de s'appuyer sur des sources explicites et une analyse critique, en tenant compte de la réalité des présences étrangères, des enjeux juridiques et des tensions entre puissances. C'est ainsi que ce changement que connaît l'Arctique a servi de prétexte pour justifier le développement de politiques arctiques pour nombre d'acteurs extérieurs, ceci met en exergue la mise en route d'une nouvelle géopolitique climatique qui n'est pas sans susciter des différends territoriaux, allant même jusqu'à parler de la polarisation de l'Arctique, notamment depuis février 2022, date qui correspond au début de la guerre Russo-ukrainienne. Le passage en revue des stratégies de l'Union européenne, de la Chine et du Japon, des États-Unis et de la Russie permettra d'illustrer cette polarisation géopolitique qui sévit suite aux transformations climatiques que connaît cette région du monde.

5.1. L'Union européenne:

La gouvernance de l'Arctique reste un terrain de négociation complexe, où l'Union Européenne (UE) tente de concilier ses objectifs environnementaux, économiques et sécuritaires avec les intérêts des États riverains. L'implication européenne dans cette gouvernance a évolué, d'une posture ambitieuse à une approche plus pragmatique et coopérative.

Il apparaît que l'UE doit composer avec un paradoxe qui se traduit d'un côté, par son souhait de protéger l'environnement arctique et de promouvoir la diplomatie verte et de l'autre, par la volonté de sécuriser l'accès aux matières premières nécessaires à sa transition énergétique. Cette dualité crée une tension entre ambitions européennes et respect de la souveraineté des États riverains, qui restent réticents à toute forme d'ingérence. Les tensions ont limité l'influence de l'UE, mais elles ont aussi poussé celle-ci à privilégier un dialogue pragmatique avec les acteurs locaux, afin de favoriser une coopération sur des sujets ciblés comme la sécurité maritime ou la protection de l'environnement.

Face à la montée des enjeux liés à la région, l'UE s'est progressivement engagée dans la gouvernance arctique, suscitant débats et oppositions. Dès 2008, la Commission européenne publie une communication soulignant l'impact du climat comme facteur d'évolution géostratégique. Le rapport Solana/Ferrero-Waldner qualifie ainsi le changement climatique de « multiplicateur de menaces », mettant en exergue la faculté de ce phénomène à accentuer les tensions existantes et à affecter la stabilité internationale. Cette analyse pousse l'UE à envisager une politique arctique articulée autour de la gestion du transport maritime, la gouvernance des espaces maritimes et l'exploitation durable des ressources naturelles. Ainsi, la volonté de l'UE s'appuie sur l'idée que la gouvernance régionale doit s'adapter aux nouveaux défis environnementaux et économiques.

5.2. La Chine et le Japon :

L'Arctique attire également l'attention de puissances non-arctiques telles que la Chine et le Japon. Leur volonté d'intégrer la gouvernance régionale repose sur des enjeux à la fois économiques,

environnementaux et géopolitiques. Cet intérêt marque un déplacement des dynamiques arctiques, où la compétition et la coopération s'articulent autour de la maîtrise des ressources, des routes maritimes et de la définition des normes internationales.

La Chine et le Japon participent au Conseil de l'Arctique comme observateurs depuis 2013. La Chine se définit dans son livre blanc de 2018 comme un État proche de l'Arctique et associe recherche, navigation, ressources et Route de la soie polaire. Le document reconnaît la souveraineté et les droits souverains des États arctiques, tout en affirmant des intérêts légitimes pour les États non arctiques dans la recherche, la navigation et la gouvernance internationale.

L'approche chinoise combine diplomatie scientifique, investissements et sécurisation énergétique. Plusieurs projets ont toutefois été ralentis, redimensionnés ou refusés par les autorités nationales, notamment au Groenland. L'écart entre ambitions déclarées et empreinte réelle invite à éviter une lecture automatique de toute présence économique comme expansion stratégique réussie.

Le Japon, quant à lui, privilégie la recherche, la technologie, la navigation et la primauté du droit. Sa politique arctique de 2015 insiste sur la contribution scientifique et la coopération. Cette posture ne supprime pas ses intérêts économiques, mais elle les inscrit dans une stratégie normative moins affirmée que celle de la Chine.

5.3. Les États-Unis :

Aux États – Unis, sous l'administration Biden, il a été procédé à la mise à jour en 2022 de leur stratégie pour l'Arctique, remplaçant celle de 2013. Cette nouvelle approche accorde une place centrale à la crise climatique, orientant les investissements vers le développement durable et l'amélioration des conditions de vie des populations locales, tout en prônant la préservation de l'environnement. La stratégie américaine prend en compte la concurrence accrue dans l'Arctique, notamment en raison de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des efforts chinois pour renforcer leur influence dans la région. Elle s'appuie sur quatre piliers essentiels : sécurité, protection de l'environnement, développement économique durable et coopération internationale. Selon le rapport « *U.S. Arctic Strategy* » publié par le Département d'État en 2022, ces axes visent à renforcer la capacité des États-Unis à défendre leurs intérêts, tout en favorisant la collaboration avec leurs partenaires arctiques (U.S. Department of State, 2022).

En janvier 2026, Donald Trump annonce son intérêt pour l'acquisition du Groenland, évoquant une priorité de sécurité nationale face à la menace chinoise. Il se trouve que cette partie du monde, longtemps perçu comme un territoire isolé et glacé, occupe aujourd'hui une place centrale dans la géopolitique arctique, sous l'effet du changement climatique et de la découverte de ressources naturelles stratégiques. La fonte accélérée de la calotte glaciaire depuis 1979 et l'ouverture de nouvelles routes maritimes transforment l'île en espace convoité par les grandes puissances, tout en bouleversant les équilibres locaux. Le Danemark, tutelle du Groenland, veille à préserver la souveraineté de l'île en contrant les investissements étrangers jugés sensibles, notamment ceux de la Chine. Cette mosaïque d'intérêts et de stratégies rend le jeu arctique plus complexe : la coopération régionale, la gestion collective des risques environnementaux et la préservation des communautés locales sont autant de facteurs qui tempèrent la logique de rivalité.

5.4. La Russie

La Russie possède le littoral arctique le plus étendu et considère la Route maritime du Nord comme un axe national stratégique. Ses politiques associent développement des hydrocarbures, infrastructures portuaires, contrôle de la navigation et présence militaire. Le renouvellement de bases et de capacités de déni d'accès répond à la fois à la protection d'actifs, à la dissuasion et à la visibilité stratégique.

Le changement climatique crée cependant des coûts directs pour la Russie. Le dégel du pergélisol fragilise bâtiments, routes et pipelines, tandis que l'érosion et les événements extrêmes affectent les communautés. La stratégie russe ne peut donc être réduite à la captation d'une opportunité

maritime mais elle se trouve confrontée à l'absorption des conséquences d'une transformation physique rapide.

La coopération scientifique et environnementale a longtemps constitué un domaine relativement protégé, notamment avec la création du Conseil de l'Arctique en 1996 et l'Arctic Military Environmental Cooperation. La rupture politique depuis 2022 a réduit ces espaces de dialogue. Cette évolution accroît les risques de malentendu et complique la production de connaissances partagées.

5.5. Les contraintes juridiques et environnementales

L'océan Arctique relève principalement de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les États côtiers disposent d'une mer territoriale, d'une zone économique exclusive et de droits sur leur plateau continental. Au-delà de 200 milles marins, ils peuvent présenter des données à la Commission des limites du plateau continental. Les recommandations de la Commission n'attribuent pas la souveraineté sur la colonne d'eau et ne règlent pas les chevauchements entre États, qui doivent faire l'objet d'accords.

L'article 234 de cette convention autorise les États côtiers à adopter des règles non discriminatoires de prévention de la pollution par les navires dans certaines zones couvertes de glace à l'intérieur de leur zone économique exclusive. L'article 193 reconnaît le droit souverain d'exploiter les ressources naturelles conformément à l'obligation de protéger le milieu marin. La fonte de la glace soulève des questions sur l'application future de l'article 234, mais elle ne crée pas un vide juridique général.

La comparaison avec l'Antarctique doit rester prudente. L'Antarctique est un continent soumis au système du Traité sur l'Antarctique et au Protocole de Madrid, alors que l'Arctique est un océan entouré d'États souverains et régi par le droit de la mer. Transposer le modèle antarctique ignorerait ces différences géographiques et juridiques. Des accords sectoriels, notamment sur la recherche et le sauvetage, la pollution marine et la coopération scientifique, offrent une voie plus réaliste.

La gouvernance arctique révèle ainsi la double logique de la géopolitique climatique. Le changement physique accroît la valeur stratégique de certaines positions, mais les coûts, le droit et la coopération limitent l'appropriation unilatérale. Aucun acteur ne peut sécuriser durablement la navigation, la recherche, le sauvetage et la protection environnementale sans coordination.

Les peuples autochtones ne peuvent être traités comme de simples bénéficiaires ou obstacles aux stratégies étatiques. Leurs institutions participent aux travaux du Conseil de l'Arctique comme participants permanents et disposent de connaissances indispensables sur les transformations locales. Les projets miniers, portuaires ou énergétiques affectent les activités traditionnelles, l'alimentation et les mobilités. Une analyse limitée aux États surestimerait donc la liberté d'action des puissances et sous-estimerait les exigences de consultation, de consentement et de justice environnementale.

Le changement climatique affecte enfin la base matérielle du droit lui-même. Les lignes de côte, les zones couvertes de glace et les conditions de navigation évoluent, alors que les titres juridiques recherchent la stabilité. Cette tension n'abolit pas les règles existantes mais elle accroît la nécessité de données hydrographiques communes, d'interprétations prévisibles et d'accords pratiques. La coopération juridique devient ainsi un instrument de réduction du risque géopolitique.

Figure 2. Comparaison des stratégies des principaux acteurs en Arctique

Acteur	Intérêts dominants	Instruments	Position et limites
Union européenne	Environnement, normes, matières critiques	Marché, réglementation, recherche, partenariats	Influence normative forte, rôle institutionnel régional limité
Chine	Navigation, énergie, ressources, statut polaire	Livre blanc, recherche, investissements, Route de la soie polaire	Ambition importante, projets soumis au consentement des États arctiques
Japon	Science, navigation, technologie, droit	Recherche, coopération, innovation	Posture normative, empreinte matérielle plus réduite
États-Unis	Défense continentale, alliés, Groenland, ressources	Stratégies 2022 et 2024, Pituffik, partenariats	Capacités militaires élevées, statut du Groenland soumis à l'autodétermination
Russie	Route maritime du Nord, hydrocarbures, souveraineté, défense	Infrastructures, flotte, bases, réglementation maritime	Avantage géographique, coûts du pergélisol et isolement accru

Source : Élaboration des auteurs à partir des stratégies officielles citées dans la bibliographie.

6. Conclusion

L'analyse confirme l'hypothèse selon laquelle le changement climatique répondra les attributs de la puissance plutôt qu'il ne remplace la géopolitique classique. Les territoires, les ressources et les capacités militaires demeurent importants, mais leur valeur dépend davantage de la résilience des infrastructures, de la maîtrise technologique, de la diversification des approvisionnements et de la légitimité normative. La puissance climatique est donc relationnelle puisqu'elle résulte de la capacité à préserver ses fonctions essentielles tout en influençant les règles et les chaînes de valeur de la transition.

Le cadre proposé distingue trois mécanismes, d'abord, les transformations biophysiques qui modifient les conditions matérielles, ensuite, la sécurisation qui détermine la manière dont les acteurs qualifient les menaces et justifient leurs réponses, enfin, les politiques d'adaptation et d'atténuation qui redistribuent les dépendances et les capacités d'influence. Cette chaîne analytique explique pourquoi un même phénomène peut créer une opportunité limitée pour un acteur, une vulnérabilité majeure pour un autre et un besoin de coopération pour tous.

L'Arctique concentre ces dynamiques. La réduction de la banquise renforce l'intérêt pour la navigation et les ressources, mais ne supprime ni les contraintes économiques ni le droit de la mer. Les stratégies européenne, chinoise, japonaise, américaine et russe combinent, à des degrés différents, protection environnementale, recherche, sécurité, industrie et influence. La compétition s'intensifie, tandis que la recherche, la sécurité maritime et la prévention de la pollution continuent d'exiger une coopération fonctionnelle.

Cette recherche comporte plusieurs limites. Le corpus documentaire privilégie des sources publiques, ce qui ne permet pas d'observer les arbitrages internes ni de mesurer l'écart entre doctrines et pratiques. L'étude de cas arctique favorise les grandes puissances et les enjeux étatiques et accorde moins de place aux peuples autochtones, aux entreprises et aux collectivités locales. Enfin, plusieurs données sur les ressources décrivent un potentiel ou une production à une date donnée et ne doivent pas être transformées en prévisions certaines.

Des recherches futures pourraient tester ce cadre par des entretiens et des comparaisons régionales. Le Sahel permettrait d'étudier l'articulation entre vulnérabilité, gouvernance et sécurité humaine. Les régions côtières densément peuplées offriraient un terrain pour analyser la continuité territoriale, les déplacements et les infrastructures. Une comparaison des politiques de minerais critiques permettrait enfin de mesurer si la diversification réduit réellement la dépendance ou déplace seulement ses coûts sociaux et environnementaux.

Références

- (1). Agence Internationale de l'Energie. (2023). Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach. Paris: AIE.
- (2). Agence Internationale de l'Energie. (2024). Global Critical Minerals Outlook 2024. Paris: AIE.
- (3). Buzan, B., Wæver, O., & de Wilde, J. (1998). Security: A New Framework for Analysis. Boulder: Lynne Rienner.
- (4). Commission européenne & Haut Représentant. (2021). Un engagement renforcé de l'Union européenne en faveur d'une région arctique paisible, durable et prospère. JOIN(2021) 27 final.
- (5). Conley, H. A., & Melino, M. (2016). An Arctic Redesign: Recommendations to Rejuvenate the Arctic Council. Washington: CSIS.
- (6). Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (1992). Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- (7). Corry, O. (2012). Securitisation and riskification: Second-order security and the politics of climate change. *Millennium*, 40(2), 235-258.
- (8). Dalby, S. (2013). Biopolitics and climate security in the Anthropocene. *Geoforum*, 49, 184-192.
- (9). Dalby, S. (2020). Anthropocene Geopolitics: Globalization, Security, Sustainability. Ottawa: University of Ottawa Press.
- (10). Département de la Défense des États-Unis. (2024). 2024 Department of Defense Arctic Strategy. Washington.
- (11). Gautier, D. L., et al. (2009). Assessment of undiscovered oil and gas in the Arctic. *Science*, 324(5931), 1175-1179.
- (12). Gemenne, F. (2021). Géopolitique du climat. Les relations internationales dans un monde en surchauffe. Paris: Armand Colin.
- (13). GIEC. (2022). Changements climatiques 2022: Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation. Cambridge University Press.
- (14). Gouvernement de la Chine. (2018). China's Arctic Policy. Beijing: State Council Information Office.
- (15). Gouvernement du Japon. (2015). Japan's Arctic Policy. Tokyo.
- (16). Gouvernement des États-Unis. (2022). National Strategy for the Arctic Region. Washington.
- (17). Hartmann, B. (2010). Rethinking climate refugees and climate conflict: Rhetoric, reality and the politics of policy discourse. *Journal of International Development*, 22(2), 233-246.
- (18). Homer-Dixon, T. F. (1999). Environment, Scarcity, and Violence. Princeton: Princeton University Press.
- (19). Kaul, I., Grunberg, I., & Stern, M. A. (éd.). (1999). Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century. New York: Oxford University Press.
- (20). Kindleberger, C. P. (1973). The World in Depression, 1929-1939. Berkeley: University of California Press.
- (21). Lacoste, Y. (1993). Dictionnaire de géopolitique. Paris: Flammarion.

- (22). Meckling, J., & Allan, B. B. (2020). The evolution of ideas in global climate policy. *Nature Climate Change*, 10, 434-438.
- (23). Organisation des Nations Unies. (1982). Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay). *Recueil des traités des Nations Unies*, 1833, 3.
- (24). Organisation des Nations Unies. (2015). Accord de Paris. Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- (25). Ritchie, H. (2024). What share of global CO2 emissions come from aviation? *Our World in Data. Our World in Data Aviation Emissions*.
- (26). Rosière, S. (2007). *Géographie politique et géopolitique*. Paris: Ellipses.
- (27). Stern, N. (2007). *The Economics of Climate Change: The Stern Review*. Cambridge: Cambridge University Press.
- (28). U.S. Geological Survey. (2024). *Mineral Commodity Summaries 2024*. Reston: USGS.
- (29). Wæver, O. (1995). Securitization and desecuritization. In R. D. Lipschutz (dir.), *On Security*. New York: Columbia University Press.